



Impossibilité de payer un crédit totalement

Par **Pome58**, le **27/03/2018 à 22:15**

Bonjour,
Mon fils de 21 ans demeurant chez son père à contracté un crédit pour passer son permis de conduire. N'ayant pas de revenus, il n'aura pas assez pour payer la totalité du crédit.
Dans ce cas, qui devra, et comment, rembourser la banque ?
Merci aux bénévoles qui répondront.

Par **jos38**, le **27/03/2018 à 22:42**

bonsoir. vous n'êtes pas responsable des dettes de votre fils majeur à moins que vous vous soyez porté caution?

Par **morobar**, le **28/03/2018 à 09:36**

Bjr,
Ceci dit on n'obtient pas de crédit si on ne présente pas, a priori, les garanties financières permettant le remboursement du prêt.

Par **amajuris**, le **28/03/2018 à 09:54**

bonjour,
si votre fils ne rembourse pas son crédit comme il s'y était engagé, l'organisme de crédit va le relancer pour payer, d'abord de manière amiable puis par une procédure judiciaire.
salutations